

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

#### Expédition d'articles d'audiologie

Le Programme des SSNA remboursera au fournisseur de prothèses auditives un maximum de 8,00 \$ par commande pour couvrir les frais d'expédition et de manutention exigés par le fabricant aux fins de livraison d'une prothèse auditive à l'intention d'un bénéficiaire. Le fournisseur pourra également demander un remboursement additionnel de 8,00 \$ de frais d'expédition et de manutention par bénéficiaire si le fabricant exige des frais dans les cas où la prothèse auditive serait retournée durant la période d'essai, et qu'une autre prothèse auditive serait commandée du même fabricant ou d'un autre fabricant.

Le code **99401096** doit être entré pour que le Programme des SSNA rembourse au fournisseur des SSNA les frais d'expédition de la prothèse auditive.

Le Programme des SSNA ne couvre pas les frais d'expédition et de manutention engagés par le fournisseur pour **retourner une prothèse auditive au fabricant**.

#### Changement au processus d'approbation relativement aux pompes à insuline

Le 4 mai 2015, le Programme des SSNA a modifié son processus d'approbation relativement aux pompes à insuline. Dorénavant, il n'est plus nécessaire d'obtenir l'approbation et de télécopier le *Formulaire de demande d'autorisation préalable des SSNA fournitures médicales et équipements médicaux - Prestations générales*.

Les fournisseurs doivent communiquer avec le Centre des exceptions pour médicaments du Programme des SSNA (CEM) au numéro 1 800 580-5027 pour toute demande de paiement relative à une pompe à insuline.

Le Programme des SSNA continuera de se servir des critères d'évaluation fondés sur des données probantes pour évaluer les demandes relatives à ces produits.

#### Carte de statut d'Indien, numéro d'identification du bénéficiaire du Programme des SSNA et date de renouvellement de la carte

Le certificat sécurisé de statut d'Indien sert de numéro d'identification du bénéficiaire inscrit au Programme des SSNA, et doit figurer sur toute demande de paiement ou demande d'autorisation préalable. Pour s'assurer que les renseignements sur le bénéficiaire des Premières Nations sont entrés correctement et qu'il n'y a pas d'erreur sur l'identité de la personne, nous recommandons aux fournisseurs de services de médicaments et d'ÉMFM de demander au bénéficiaire de présenter, lors de sa visite, sa carte de statut d'Indien (certificat de statut d'Indien plastifié ou certificat sécurisé de statut d'Indien).

**Les fournisseurs ne peuvent refuser de fournir des services à un bénéficiaire des Premières Nations parce que la date de renouvellement indiquée sur la carte de statut de ce dernier est périmée.** Les fournisseurs peuvent indiquer le numéro qui figure sur le certificat sécurisé de statut d'Indien lorsqu'ils soumettent des demandes de paiement au Programme des SSNA et le système de traitement vérifiera l'admissibilité du bénéficiaire. Les fournisseurs peuvent également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour vérifier l'admissibilité du bénéficiaire au Programme des SSNA.

Veillez noter que les bénéficiaires inuits n'ont pas de carte de statut d'Indien. Ils disposent d'un **numéro d'identification qui commence par la lettre N** (numéro d'identification utilisé par le Programme des SSNA). Le numéro d'identification N des bénéficiaires inuits admissibles des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut est lié à leur carte du régime d'assurance maladie. Par conséquent, ce numéro peut être indiqué sur les demandes soumises. Les bénéficiaires inuits qui n'ont pas de carte d'assurance maladie doivent fournir une carte d'identification avec une photo, ainsi que leur numéro N dans le cadre du Programme des SSNA.

### RAPPELS

#### Formulaires de demande d'autorisation préalable pour équipement médical et fournitures médicales

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour en obtenir un exemplaire.

Veillez noter que les fournisseurs du Programme des SSNA de Santé Canada doivent appeler leur bureau régional du Programme des SSNA de Santé Canada respectif pour soumettre une demande d'autorisation préalable.

Tous les champs obligatoires qui figurent sur les formulaires relatifs à l'ÉMFM doivent être dûment remplis pour que la demande puisse être traitée.

Liste des formulaires relatifs à l'ÉMFM

- *Formulaire d'autorisation préalable pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive - Programme des SSNA*
- *Formulaire de demande d'autorisation préalable des SSNA fournitures médicales et équipements médicaux - Prestations générales*
- *Formulaire de demande d'autorisation préalable du Programme des SSNA - Achat d'orthèses, de chaussures faites sur mesure, de prothèses et de vêtements de compression*
- *Formulaire d'autorisation préalable du Programme des SSNA - Articles d'oxygénothérapie - Appareils et fournitures d'assistance respiratoire*

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

## Ordonnance valide obligatoire lors d'une demande d'autorisation préalable

Les ordonnances soumises aux bureaux régionaux de Santé Canada aux fins d'autorisation préalable, ou les ordonnances consignées au dossier doivent contenir les renseignements suivants :

- La date - la date du télécopieur n'est pas acceptée comme date de l'ordonnance.
- La signature manuscrite du prescripteur - un timbre ou une signature électronique ne sont pas acceptés.
- Les nom et prénom complets du bénéficiaire.

**Nota :** Les pharmaciens et les fournisseurs d'ÉFMF doivent ajouter, sur l'ordonnance, la date de naissance du bénéficiaire pour confirmer l'identité de ce dernier.

- Le médecin ou l'infirmière praticienne peuvent demander qu'un autre professionnel de la santé évalue la mobilité, l'ouïe, les soins de la plaie, les soins relatifs à une stomie, etc. du bénéficiaire.
- L'audiologiste peut demander qu'un autre professionnel de la santé évalue les problèmes d'ouïe du bénéficiaire.
- Dans de tels cas, l'ordonnance doit préciser la raison pour laquelle l'évaluation est demandée.

Voici quelques exemples d'ordonnances qui respectent ces exigences :

- Diriger un bénéficiaire vers un ergothérapeute pour que ce dernier effectue une évaluation pour un fauteuil roulant et qu'il fasse des recommandations.
- Diriger un bénéficiaire vers un audiologiste pour que ce dernier évalue l'ouïe et qu'il fasse des recommandations.

Voici un exemple d'ordonnance qui NE RESPECTE PAS cette exigence :

- Diriger un bénéficiaire vers un ergothérapeute pour évaluation et recommandation.

Dans cet exemple, l'ordonnance n'est pas assez précise et n'indique pas les besoins médicaux qui doivent être évalués (par ex., la mobilité, les transferts, l'aide pour la toilette ou la sécurité dans la salle de bains).

Peu importe le formulaire que vous utilisez, **toutes les données requises doivent y être indiquées** pour que le traitement des demandes de paiement soit efficace. Le numéro du fournisseur, le nom et l'adresse du fournisseur, l'adresse du bénéficiaire, la date de service, le numéro du prescripteur pour les piles ainsi que pour d'autres réparations (999repairs) sont des renseignements souvent manquants. *Veillez les indiquer.*

Les ordonnances télécopiées doivent contenir les renseignements de l'en-tête de la télécopie. L'en-tête doit indiquer la date d'envoi et les renseignements sur l'expéditeur.

## Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF)

Pour obtenir des renseignements sur la soumission des demandes de paiement au Programme des SSNA, téléchargez l'exemplaire de la version à jour de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF) d'Express Scripts Canada, en visitant le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA au [www.provider.express-scripts.ca/medicaments.html](http://www.provider.express-scripts.ca/medicaments.html). Si vous n'avez pas accès à Internet et que vous souhaitez recevoir un exemplaire de la trousse, veuillez communiquer avec un représentant au Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666.

## Changement d'adresse?

Les fournisseurs doivent tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à leurs renseignements. Sinon, il se peut qu'ils ne reçoivent pas les dernières mises à jour ou autres renseignements importants provenant du Programme des SSNA et d'Express Scripts Canada, relativement aux articles couverts et à la soumission des demandes de paiement.

Vous pouvez télécharger le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments et d'ÉFMF* à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, à l'adresse [www.provider.express-scripts.ca/medicaments.html](http://www.provider.express-scripts.ca/medicaments.html), puis télécopier le formulaire dûment rempli et signé à Express Scripts Canada avant de soumettre les demandes.

# COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

## Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur  
sous la main.*

### Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

### Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

## Demandes de paiement pour ÉMFM

### Postez les demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
Demandes de paiement pour équipement médical  
et fournitures médicales des SSNA  
C. P. 1365, Succursale K  
Toronto (Ontario) M4P 3J4

## Service des relations avec les fournisseurs d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au  
Programme des SSNA et disposer de son propre  
numéro d'identification avant de pouvoir offrir  
des services.*

### Télécopiez l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dûment remplie au

Numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

## Autre correspondance

### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

## Formulaires des SSNA

**Téléchargez** les formulaires des SSNA à partir du  
site Web des fournisseurs et des demandes de  
paiement du Programme des SSNA, ou  
communiquez avec le Centre d'appels  
à l'intention des fournisseurs

[www.provider.express-scripts.ca](http://www.provider.express-scripts.ca)

PROGRAMME DES SSNA -  
SERVICES D'ÉMFM

## Bureaux régionaux de Santé Canada

### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Services d'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

## Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique

### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878